



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

LYCÉE PROFESSIONNEL

les nouveautés de la rentrée 2016

SPÉCIAL
ENSEIGNANTS

*Vous enseignez en seconde pro
ou en première année de CAP,
voici ce qui va changer à la rentrée.*

Fin de l'évaluation certificative en classe de seconde professionnelle

Afin de redonner du temps d'enseignement et de permettre aux élèves de s'adapter à l'arrivée en lycée professionnel (LP), quel que soit votre domaine d'enseignement, général ou professionnel, la réglementation évolue, dès cette année scolaire, vous bénéficierez de plus de souplesse d'organisation dans votre progression pédagogique.

À COMPTER DE LA RENTRÉE 2016, AUCUNE SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE NE SE DÉROULE EN SECONDE PROFESSIONNELLE.

Sont concernées l'ensemble des disciplines. Qu'il s'agisse des épreuves de

mathématiques, de sciences physiques et chimiques, de prévention santé environnement, d'éducation physique et sportive, et des épreuves professionnelles du diplôme intermédiaire pour lesquelles il était prévu une obligation de procéder à une situation d'évaluation certificative en classe de seconde, ou encore des épreuves de lettres, histoire-géographie, enseignement moral et civique, vous pouvez d'ores et déjà intégrer la suppression des situations d'évaluation en seconde dans la préparation de votre rentrée 2016.

Ces situations d'évaluation ont été repensées sur la suite de la scolarité en lycée professionnel afin de maintenir le niveau d'exigence de la certification, sans pour autant surcharger la classe de première. Cette mesure s'applique aux nouveaux élèves entrant en seconde professionnelle.

Les élèves qui entrent au lycée professionnel sont encore très jeunes : plus de la moitié ont moins de 15 ans. Il leur faut découvrir, tout



Des journées d'accueil et d'intégration

comme ceux et celles qui entrent au lycée général et technologique, de nouveaux lieux, de nouveaux enseignant(e)s, de nouveaux camarades et s'approprier leur nouveau statut de lycéen(ne). Un temps est nécessaire pour créer un « esprit établissement », constituer un groupe classe.

De nombreux lycées professionnels organisent déjà un « sas » qui favorise l'intégration des nouveaux lycéens. Et c'est

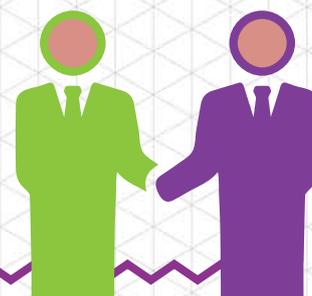


parce qu'ils se révèlent efficaces que ces « sas » sont généralisés dans l'ensemble des lycées professionnels et que, dès cette rentrée, **CHAQUE ÉTABLISSEMENT ORGANISE UNE PÉRIODE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION.**

Cette période vous donne l'opportunité et le temps, dans le cadre de l'équipe pédagogique et éducative, et en associant les familles et les partenaires du lycée, de :

- ▶ favoriser l'intégration des élèves au lycée et dans leur classe par des actions collectives ;
- ▶ marquer l'entrée au lycée et dans la voie professionnelle : mise en valeur des spécificités de la formation professionnelle, explicitation des attentes de l'équipe pédagogique, sensibilisation de l'élève aux compétences et attitudes attendues au lycée et en milieu professionnel ;
- ▶ contribuer par des travaux pratiques et par des visites d'entreprises, à une projection dans le métier ;
- ▶ prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leur motivation afin de construire ou affiner le projet pédagogique de l'équipe, notamment les premières périodes d'accompagnement personnalisé ;
- ▶ faire valoir les projets éducatifs, notamment la continuité avec les acquis du collège et la mobilité ou les mobilités en perspective : vers l'entreprise pendant les PFMP, entre établissements, en Europe ou à l'international.

Des jumelages entre les collèges d'une part et les LP et CFA d'autre part



Pour mieux anticiper la transition entre le collège et le lycée et permettre aux élèves et aux enseignants de collège de mieux connaître la pédagogie de l'alternance, au-delà de ce qui se fait déjà au collège

dans le cadre du parcours Avenir, des jumelages seront mis en place à partir de la rentrée entre collèges, lycées professionnels et CFA.

CES JUMELAGES VISENT À :

- ▶ mieux faire connaître au sein du collège l'offre pédagogique au lycée professionnel ou en CFA afin de mieux éclairer le choix des élèves et de leurs parents dans l'alternative offerte entre une seconde générale et technologique, une seconde professionnelle ou un contrat d'apprentissage ;
- ▶ mieux assurer la continuité pédagogique par une connaissance réciproque des

attendus et contenus de formation, grâce aux échanges avec vos collègues du collège.

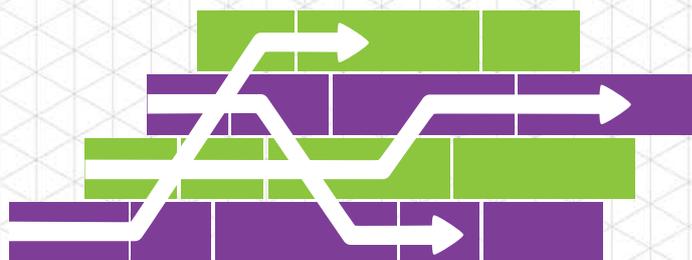
Ces jumelages peuvent notamment s'appuyer sur des actions simples, dont certaines déjà mises en œuvre dans les établissements : visites d'établissement, sorties scolaires communes, projets culturels ou sportifs en commun, etc.

Une période de consolidation de l'orientation des élèves

La capacité d'un collégien à construire un projet professionnel joue un rôle déterminant dans ses chances de réussite future. Mais à 14, 15 ou 16 ans, on peut se tromper, être influencé par des représentations stéréotypées de métiers, par son environnement le plus proche. L'élève doit alors avoir la possibilité d'ajuster son orientation, sans pour autant que son parcours scolaire n'en soit affecté.

LA PÉRIODE DE CONSOLIDATION DE L'ORIENTATION, QUI S'INSCRIT DANS LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE, ENTRE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET LES VACANCES DE LA TOUSSAINT, VOUS PERMET :

- ▶ de consolider, en équipe, le projet de formation de vos élèves en leur donnant une meilleure connaissance de la formation, des possibilités qu'elle ouvre, des métiers sur lesquels elle débouche ;
- ▶ d'accompagner ceux d'entre eux qui connaissent une erreur manifeste d'orientation, dans l'ajustement de leur projet, voire dans une autre orientation ou une autre voie de formation et d'associer les familles dans cette démarche ;



- ▶ d'agir, dès le début d'année, pour que le parcours de l'élève ne soit pas pénalisé ;
- ▶ de donner plus de chances aux élèves, par une meilleure connaissance des solutions possibles par le biais de l'application Affelnet qui permettra d'identifier les capacités d'accueil disponibles dans d'autres établissements, d'exprimer le vœu d'affectation de l'élève et de procéder à l'affectation ;
- ▶ d'accompagner les élèves concernés dans le cadre de stages passerelles.

Les changements d'orientation se feront à la demande de l'élève avec l'accord de l'équipe pédagogique, et/ou sur proposition de l'équipe et en fonction des capacités d'accueil des établissements.

Une semaine pour préparer l'arrivée en milieu professionnel des élèves

La particularité de la formation professionnelle est d'être basée sur une pédagogie qui alterne périodes de formation dans le lycée et périodes de formation en milieu professionnel. Les fonctionnements dans ces deux lieux de formation sont très différents : l'élève passe d'un environnement dans lequel il évolue entre pairs, à un environnement d'adultes basé sur les relations de travail. Avant l'arrivée en entreprise, il est important que l'élève sache s'intégrer rapidement dans l'organisation qui l'accueille et dans une équipe de travail.



Afin de favoriser le bon déroulement de la première période de formation en milieu professionnel **UNE SEMAINE DE PRÉPARATION À L'ARRIVÉE EST MISE EN PLACE DANS LE PARCOURS DE FORMATION DU LYCÉEN PROFESSIONNEL**, soit avant la première PFMP, soit au tout début de cette PFMP.

Il vous appartiendra donc, dans un projet commun à l'ensemble de l'équipe pédagogique, d'organiser cette période, afin de :

- ▶ construire la préparation des premières PFMP en collaboration avec l'entreprise (interventions de professionnels en établissement, visites d'entreprises, etc.) ;
- ▶ sensibiliser et préparer vos élèves aux attendus du monde professionnel et à la nécessité de respecter les règles internes à l'entreprise, et plus particulièrement les règles de sécurité ;
- ▶ orienter les premières PFMP sur l'acquisition de ces règles, sans toutefois les réduire à ce seul objectif. Cette acquisition doit être liée au développement de compétences métier.

Pour aller plus loin, vous trouverez davantage de renseignements dans la circulaire « Réussir en lycée professionnel » ainsi que dans la foire aux questions en pièce jointe. Des outils sont également à votre disposition sur Éduscol.

En cas de question, une hotline est à votre disposition tout le mois de juillet et la dernière semaine d'août à la direction générale de l'enseignement scolaire, à dgesco.entreelp@education.gouv.fr.

Pour vous accompagner,

un ensemble de ressources vous est proposé :

[Éduscol](#)

[FAQ](#)

[Pôles de stages](#)

Pour en savoir plus

Circulaires *Entrer dans la voie pro* et PFMP :

- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100542
- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538